

THEATRE ROYAL DE LUXE
Association
Siège social : 1 quai du cordon bleu
44 100 NANTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

THEATRE ROYAL DE LUXE
Association
Siège social : 1 quai du cordon bleu
44100 NANTES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2025

A l'assemblée générale de l'association THEATRE ROYAL DE LUXE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association THEATRE ROYAL DE LUXE, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent, en vertu de ces normes, sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit, dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation n°1

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant, exposé dans la note « CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE » de l'annexe des comptes annuels, qui expose l'incidence de la première application du règlement ANC n°2022-06.

Observation n°2

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant, exposé dans la note « FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE » de l'annexe des comptes annuels, qui expose l'existence du résultat exceptionnel à la suite de la reprise de la provision de 150 K€ pour réparation/restauration des géants.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation dans la note « CONTINUITE D'EXPLOITATION » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées, s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE :

Comme mentionné dans la partie « observation » du présent rapport, la note de l'annexe « **CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE** » en page 15 de l'annexe des comptes annuels, expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement et de la présentation qui en est faite.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels, ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires, relatives à la continuité d'exploitation, et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel, permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes, ou résulter d'erreurs, et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude, est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues, et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations le concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude

significative liée à des événements, ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs, pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels, au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels, et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents, de manière à en donner une image fidèle.

Fait à NANTES, le 12/06/2026

FITECO,
Commissaire aux Comptes



Hugues DISSE
Associé

THEATRE ROYAL DE LUXE
Association
Siège social : 1 quai du cordon bleu
44 100 NANTES

COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	6 450	1 933	4 517	4 025
	Autres immobilisations incorporelles	1 609 842	376 381	1 233 461	861 589
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				351 342
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	119 746	115 213	4 533	3 038
	Autres immobilisations corporelles	282 066	278 867	3 199	6 266
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		2 018 104	772 394	1 245 710	1 226 260
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	10 959		10 959	17 979
	Charges constatées d'avance	15 318		15 318	
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	55 543		55 543	184 857
TOTAL (III)		81 820		81 820	202 837
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		2 099 924	772 394	1 327 530	1 429 096
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an					
(2) dont créances à plus d'un an					

Mission de présentation avec rapport de l'Expert-Comptable

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	300 000	300 000
	Réserves pour projet de l'entité		
FONDS PROPRES	Autres		
	Report à nouveau	(42 846)	269 860
	Excédent ou déficit de l'exercice	1 929	(312 706)
	Total des fonds propres (situation nette)	259 082	257 154
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	906 890	861 589
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	906 890	861 589
	Total des fonds propres	1 165 973	1 118 743
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
FONDS PROPRES	Total des fonds reportés et dédiés		
	Provisions pour risques	23 264	
	Provisions pour charges		150 000
	Total des provisions	23 264	150 000
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 634	23 054
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	84 659	50 289
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
DETTES	Autres dettes		87 010
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	138 294	160 354
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	1 327 530	1 429 096
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	138 294	160 354
	(2) Dont emprunts participatifs		

Mission de présentation avec rapport de l'Expert-Comptable

Compte de Résultat ^{1/2}

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	270	120
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	2 416	
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	176 000	1 512
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	519 512	195 886
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		52 024
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	181 515	352 438
Total des produits d'exploitation		879 712	601 981
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	263 134	150 099
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	9 230	9 659
	Salaires	369 082	552 387
	Cotisations sociales	180 139	204 344
	Dotation aux amortissements et dépréciations	167 752	114 324
	Dotation aux provisions	23 264	
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	15 509	463
Total des charges d'exploitation		1 028 111	1 031 276
RESULTAT D'EXPLOITATION		(148 398)	(429 296)

Mission de présentation avec rapport de l'Expert-Comptable

Compte de Résultat ^{2/2}

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			(148 398)	(429 296)
PRODUITS FINANCIERS	De participation			11 273
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés	808		
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits des immobilisations financières cédées			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des produits financiers			808	11 273
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées			
	Différences négatives de change	481		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières			481	
RESULTAT FINANCIER			327	11 273
RESULTAT COURANT avant impôts			(148 071)	(418 022)
	Produits exceptionnels		150 000	107 809
	Charges exceptionnelles			2 492
RESULTAT EXCEPTIONNEL			150 000	105 317
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS			1 030 520	721 063
TOTAL DES CHARGES			1 028 591	1 033 768
EXCEDENT ou DEFICIT			1 929	(312 706)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature			251 885	251 885
Bénévolat			17 125	
TOTAL			269 010	251 885
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens			251 885	251 885
Prestations				
Personnel bénévole			17 125	
TOTAL			269 010	251 885

Mission de présentation avec rapport de l'Expert-Comptable

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

L'exercice social clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent clos le **31/12/2024** avait une durée de **12** mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **1 327 530 €**.

Le résultat net comptable est de **1 929 €**.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

Présentation de l'association

Objet social

Royal de luxe est une compagnie de théâtre de rue française. Son propos est de faire irruption dans l'espace public, notamment par le détournement d'objets et le recours au gigantisme.

Champ d'action

- International

Moyens mis en oeuvre

- L'association est subventionnée par Nantes métropole, par le ministère de la culture et par la ville de Nantes.

- La vente de spectacle est également l'une des ressources.

Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par le règlement ANC n°2022-06 relatif aux comptes annuels

Mission de présentation avec rapport de l'Expert-Comptable

Règles et Méthodes Comptables

des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'entité fournit une information sur les montants des concours publics et les subventions qui lui ont été versés sur l'exercice en distinguant :

- La nature du concours ou de la subvention : concours publics, subvention d'exploitation et subvention d'investissement ;
- Les différentes catégories d'autorités administratives : Union Européenne, Etat, Collectivités territoriales, Caisse d'Allocations Familiales, autres...

Financeurs	Subventions d'exploitation	Concours publics
Ville Nantes	365 443,00 €	
DRAC	29 370,00 €	

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire, en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute, constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Stock

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour (déduction faite des frais proportionnels de vente), est constituée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Subvention d'investissement

Les subventions d'investissement sont intégrées au résultat par quote-part au même rythme que les amortissements des biens qu'elles financent.

Engagements retraite

L'évaluation des engagements de retraite tient compte des éléments suivants :

- L'âge de départ à la retraite prévu est fixé à 65 ans, sauf dérogation individuelle ;
- Le départ à la retraite intervient à l'initiative du salarié ;
- Le taux de charges sociales est de 40% ;
- La méthode de calcul appliquée est celle de l'ANC 2021 ;
- Le taux d'actualisation est fixé à 3,40% ;
- La table de mortalité retenue est la table réglementaire INSEE 2018-2020 ;
- La convention collective retenue est celle des entreprises artistiques et culturelles.

Règles et Méthodes Comptables

Les engagements de retraite ont fait l'objet d'une provision dans les comptes sociaux de l'association. Ainsi, le montant du passif social s'élève à 0€ au 31/12/2025.

Contributions volontaires

Les comptes de l'association comportent la mention de contributions volontaires :

- Mise à disposition de locaux par la ville de Nantes pour un montant de 251 885€ ;
- Le temps du personnel bénévole est de 1 370 heures (0,75 ETP) et a été valorisé à 12,50€ (SMIC chargé) pour un total de 17 125€.

Effectif Equivalent Temps Plein

Le nombre de personnes employées au cours de l'exercice par l'association (permanents et intermittents) s'élève à 39 personnes.

L'effectif à la fin de l'exercice est de 4,60 ETP pour les intermittents et 2,47 ETP pour les permanents .

Rémunération des trois plus hauts dirigeants bénévoles et salariés

Selon l'article 20 de la loi n°2006-486 du 23 Mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement collectif, nous vous informons que la rémunération des cadres dirigeants bénévoles et salariés a été la suivante au titre de l'exercice :

- Rémunération globale : 143 768,12 €
- Avantage en nature : Néant

Fiscalité de l'association

Les activités de l'association sont fiscalisées.

Règles et Méthodes Comptables

Faits significatifs de l'exercice

Nous portons à la connaissance du lecteur des comptes annuels l'activation d'une création de spectacle de la Compagnie, nommée "Apesanteur" pour un montant de 532,8 k€, laquelle se traduit par :

- L'activation d'un actif d'immobilisation incorporelle en cours à hauteur de 351,3 k€
- Une production immobilisée (compte 722000) pour 181,5 k€

La méthode de valorisation de cette production immobilisée intègre tant les coûts directs qu'indirects en lien avec la création.

Cette création de spectacle est accompagnée d'une subvention d'investissement de la ville de Nantes de 170 k€

Dans le cadre de la parade de Bull Machin en 2023, une provision de 150 000€ pour réparation/restauration des "Géants" a été enregistrée, afin de prendre en compte les futures dépenses nécessaires à la mise à niveau des matériels artistiques concernés.

Mais depuis 2025, les réorganisations et baisses budgétaires au sein du secteur culturel (les DRAC, les collectivités) et le contexte géopolitique international ont considérablement changé les demandes des organisateurs. Désormais nous nous devons de répondre à des demandes spécifiques, ce qui implique à chaque fois une réinvention de notre patrimoine technique et artistique. Cette refonte s'inscrit donc dans un nouveau cadre financier, désormais directement intégré au coût de nos spectacles.

Dans ce contexte, la provision initialement enregistrée de 150 k€ ne correspond plus à notre configuration artistique : un produit exceptionnel vient donc solder cette position sur l'exercice 2025.

Les critères du caractère exceptionnel sont remplis.

Règles et Méthodes Comptables

Continuité d'exploitation

Les comptes annuels 2025 ont été arrêtés sur la base d'une continuité d'exploitation.

Cette continuité, malgré les difficultés économiques rencontrées, s'appuient sur :

- un étalement des dettes CCSF, Audiens et France Travail sur 2026,
- Une diminution des charges d'exploitation

Au-delà de ces actions engagées qui sont nécessaires mais non suffisantes, la continuité d'exploitation demeure conditionnée à l'obtention de marchés artistiques avec des encaissements sur le 2S 2026, pour lesquels des échanges commerciaux sont en cours.

Changement de méthode

Le règlement de l'Autorité des normes comptables n°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, s'applique à toute entité soumise aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan comptable général, est applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce règlement a notamment pour effet :

- l'introduction de la nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- la modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers ;
- l'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe.

Au 31/12/25, les incidences liées à la comparabilité des comptes sont les suivantes :

- Les quote-part de subvention d'équipement d'un montant de 108 K€ en N-1 qui étaient classées en produits exceptionnels sont désormais présentés en concours publics et subventions pour un montant de 125 K€.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	1 440 345		183 303		7 356	1 616 292
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 440 345		183 303		7 356	1 616 292
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	131 641		3 900		15 795	119 746
	Instal., agencement, aménagement divers	161 438					161 438
	Matériel de transport	42 871					42 871
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	88 403				10 646	77 757
	Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		424 353		3 900		26 442	401 812
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières			1 719		1 719	
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES			1 719		1 719	
TOTAL		1 864 699		188 922		35 516	2 018 104

Mission de présentation avec rapport de l'Expert-Comptable

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			223 390	162 280	7 356	378 314
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			223 390	162 280	7 356	378 314
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			128 603	2 405	15 795	115 213
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			159 211	1 034		160 245
	Matériel de transport			40 703	960		41 663
	Matériel de bureau, mobilier			86 532	1 073	10 646	76 959
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			415 049	5 472	26 442	394 080
TOTAL				638 439	167 752	33 797	772 394

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges		23 264		23 264
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	150 000		150 000	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	150 000	23 264	150 000	23 264
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL	150 000	23 264	150 000	23 264
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			23 264		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	9 059	9 059	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	1 900	1 900	
	Charges constatées d'avance	15 318	15 318	
	TOTAL DES CREANCES	26 277	26 277	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

	31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine			
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine			
	Emprunts et dettes financières divers			
	Fournisseurs et comptes rattachés	53 634	53 634	
	Dettes des legs ou donations			
	Personnel et comptes rattachés	14 098	14 098	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	68 424	68 424	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Obligations cautionnées			
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 137	2 137	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Autres dettes			
	Dettes représentatives de titres empruntés			
	Produits constatés d'avance			
	TOTAL DES DETTES	138 294	138 294	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Mission de présentation avec rapport de l'Expert-Comptable

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	300 000				300 000
Autres réserves					
Report à nouveau	269 860	(312 706)			(42 846)
Excédent ou déficit de l'exercice	(312 706)	312 706	1 929		1 929
Situation nette	257 154		1 929		259 082
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	861 589		170 000	124 699	906 890
Provisions réglementées					
TOTAL	1 118 743		171 929	124 699	1 165 973

Mission de présentation avec rapport de l'Expert-Comptable